L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 15 JUIN 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

C. F. WEISSE & Cie.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $6; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans la première partie du journal, paient $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paient $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paient comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paient $10 le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 50 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paient 20 cents par ligne pour chaque insertion.

Toutes annonces transitoires doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 15 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Banquiers:

1o.—A midi, propriétés améliorées avec actions de la Banque des Citoyens, situées dans le 2me District;

2o.—Au même endroit—Comptes, billets et réclamations.

3o.—A 4 heures P. M., au No 23, rue Jefferson, 2me District—Un magnifique Piano.

Par le Quartier-Maître du gouvernement, à 10 heures, sur la Levée, en face de la rue St-Joseph—Des matériaux dont on trouvera la description dans l'annonce.

Par Montgomery & Bros, au Montgomery Tattersall, rue Gravier—Chevaux, mulets, buggies, harnais, &c.

Par E. Roger & Co, en débarquement, en face de la rue des Ursulines—Vins, pastes, [illegible] et Bergerac. La vente commencera à 8 heures de l'après-midi.

Par B. Turpin, à 3 heures, sur la Levée, en face du poteau 28, Second District—Vins, huile d'olive, savon de Castille.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, à l'entrepôt Lafayette—Tout le reste du stock de G. H. Morrison, droguiste—Etant No 47, rue des Magasins: 200 sacs de déchets—Aussi, à l'entrepôt Rio, à 10 heures, tabac en feuilles. De plus, à 5 heures, à un encanerais de la Presse-Star: 65 balles de coton légèrement avarié.

Par G. Lécuyer, au No 60 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, châles, habillements, chaussures, &c.

Par Hoffman & Marks, au No 30 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, denrées françaises, rubans, faïence, habillements de coton, sans réserve.

Par A. Fether & Co, au No 30 de la rue du Camp—Marchandises sèches, habillements, lingerie, chaussures, contrebande, &c.

Par T. Andoux, au No 29 de la rue Rousseau—Goonies, liqueurs, marchandises sèches, bijoux, tabac, meubles, &c.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

☞ Les ventes à l'encan de ce jour par le Shérif comprennent:

1o.—A midi, à la Bourse des Négociants et des Banquiers, rue Royale, propriétés améliorées avec actions de la Banque des Citoyens, situées dans le Troisième District.

2o.—Au même endroit, comptes, billets et réclamations.

3o.—A 5 heures P. M., au No 23, rue Jefferson, 2me District, un magnifique piano.

☞ Pour les détails et les conditions, voir aux annonces.

Drogues et Médicaments.—M. D. E. Morphy, encanteur, vend, ce matin, à 10 heures et demie, à l'entrepôt Lafayette, le reste du stock de G. H. Morrison.

Tabac en feuilles.—M. D. E. Morphy, encanteur, vend 36 caisses de tabac en feuilles, aujourd'hui, à 10 heures du matin, à l'entrepôt Rio.

☞ L'attention du commerce est appelée sur la vente à l'encan de vins, huile d'olives, savon de Marseille, etc., qui doit avoir lieu aujourd'hui, à cinq heures P. M., sur la Levée, chargement du navire Frederic Gustave, venu de Marseille, poteau 28, Deuxième District, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur.

L'Irlande et la Vénétie.

Il serait difficile d'expliquer l'apparente indifférence du monde pour l'Irlande et l'apparente sympathie du monde pour la Vénétie; nous parlons ainsi dubitativement parce que nous ignorons tout à fait s'il y a quelque réalité dans l'indifférence pour ne rien dire de plus, qui se manifeste à l'égard de l'Irlande à l'occasion du mouvement Fénian, et parce que nous ignorons aussi complètement s'il y a quelque sincérité dans la sympathie, pour ne rien dire de plus, qui se manifeste pour la Vénétie, à l'occasion d'une simple éventualité de guerre.

Les Féniens n'ont trouvé de l'appui nulle part. Ils ont été livrés à eux-mêmes sans que personne ait daigné leur donner des conseils, sans qu'un ami ait pris la peine de leur dire s'ils faisaient bien ou s'ils faisaient mal. Aux Etats-Unis, ils ont pu se rassembler, parler, discuter, imprimer; ils ont pu s'organiser en gouvernement civil, faire un sénat, nommer de grands officiers pour conduire les affaires de la Fraternité Irlandaise sans qu'aucune autorité y mit obstacle; ils ont pu en outre, s'organiser en force militaire, remplir des cadres avec des enrôlements, former des compagnies, des régiments, des divisions et des corps d'armée; ils ont nommé leurs officiers et leurs généraux, décrété l'invasion d'une possession anglaise, acheté des armes et des munitions, équipé des navires; enfin ils ont pu concentrer leurs forces sur quelques points et entrer tout d'abord, sans opposition dans le Canada. Mais alors les Etats-Unis se sont montrés, et les ont arrêtés en interceptant les renforts, en saisissant les munitions et les armes qu'on leur expédiait de tous côtés; et cette intervention américaine a fait crouler une entreprise qui aurait abouti probablement à l'envahissement du Canada tout entier.

Depuis cette interruption d'expédition, il y a eu à la chambre du Congrès une proposition qui s'occupe bien des Féniens, mais non pour les favoriser d'une manière particulière. Loin de vouloir leur manifester de l'intérêt, on a voulu uniquement mettre de l'inquiétude à l'Angleterre. On a pensé au Congrès que le peuple irlandais était persistant, remuant, croyant, et que s'il avait donné pendant 20 ans le dîme à O'Connell, le grand agitateur de l'Irlande, qui de St jamais que parler pour lui, il pourrait bien en faire autant et même davantage pour les O'Connells d'aujourd'hui, qui parlent moins et sont moins bien, mais qui agissent davantage et ont prouvé cette fois qu'ils étaient prêts à verser leur sang pour lui.

Comptant donc sur la persistance éprouvée de l'Irlande, le Congrès en a voulu tirer parti. De là le renvoi au comité d'une proposition qui permettrait d'exploiter la neutralité au grand désavantage des Anglais, comme les Anglais avaient exploité la neutralité au désavantage de l'Union fédérale. C'est donc uniquement pour faire pièce à l'Angleterre et peut être bien aussi pour ménager un parti radical le vote irlandais, que le Congrès s'est montré quelque peu soucieux de la vie des Féniens. Tel serait le secret de cet intérêt si subitement éclos pour la cause fénienne et, à bien le prendre, il est probable que le prétexte de représaille contre les Anglais couvre la vraie raison de cette manifestation congressionnelle, qui n'est autre chose que le désir de monopoliser le vote irlandais au profit de la cause des radicaux. Jusqu'ici, ce vote avait presque toujours été pour les démocrates et c'est ce vote qui avait contribué si puissamment à maintenir la force du parti démocrate dans la ville de New York quand l'Etat dépuis longtemps déjà est tout républicain.

A part donc, cette spéculation politique sur l'affection des Féniens, au congrès fédéral, ils n'ont excité aucun intérêt, ni en Amérique, ni en Europe; il n'y a pas eu pour eux un seul sentiment qui les favorisât. Nous enregistrons encore aujourd'hui une pièce qui atteste l'existence d'un sentiment contraire, même chez des hommes que les Irlandais n'ont pu offenser, et avec lesquels ils ont au moins été en communauté de foi religieuse. Nous voulons parler des Français de Montréal, qui offrent à la municipalité de cette ville leurs cœurs pour la défendre. Il vaut mieux que la municipalité de Montréal n'ait pas eu besoin de leurs bras, il paraît qu'ils auraient eu la [illegible] à toutes les causes honnêtes, surtout à la cause de la civilisation.

Il résulte de là que les Irlandais, à part la tentative de Dieu et l'expédition du général Hoche, que la tempête fit échouer en 1797 n'ont jamais été secourus de personne, si dans l'ancien, ni dans le Nouveau-Monde.

N'est-ce pas là une chose étrange, quand on pense que pendant un temps le monde entier retentissait des souffrances du peuple irlandais sous le joug de l'Angleterre,—temps où la presse n'avait pas assez de papier pour publier les maux dont l'Irlande était accablée?

Plusieurs autres peuples, dans l'intervalle ont eu le bénéfice de l'intérêt européen. Les Polonais, les Grecs, les Belges, les Hongrois, tous ces peuples ont pu émouvoir l'Europe en leur faveur. Si ce n'a rien pu faire pour les Polonais et les Hongrois, on a soutenu les Grecs à l'oppression ottomane et aidé la Belgique de la Hollande. Toute nation se passe volontiers pour secourir les Grecs. Valaient-ils mieux que les Irlandais? Pour la France, les Grecs étaient des schismatiques. Les Irlandais sont catholiques et papistes et n'ont jamais varié. Et bien! le clergé de Rome ne parait pas avoir pour eux plus d'entrailles que s'ils étaient que [illegible].

Aujourd'hui encore la Vénétie excite l'intérêt du monde; des millions, des millions de cœurs palpitent pour elle; des volontaires accourent de tous les pays offrant leurs bras à l'Italie dans l'intérêt de Venise. Venise vaut-elle donc plus que la Hongrie, que la Pologne, que l'Irlande? Les Vénitiens se sont-ils battus pour établir leur droit à la protection des peuples libres ou des nationalités indépendantes? Oubli, les Vénitiens se sont insurgés un instant à une époque où une partie de l'Italie se soulevait avec Charles Albert contre la domination autrichienne, à une époque où cette domination luttait contre la Hongrie, à une époque où cette domination se fût abîmée sans les armées de la Russie. Depuis lors, les Vénitiens n'ont pas remué; ils ont pu entendre cependant le bruit des batailles, mais le canon de Solférino était trop peu sourds.

Sous le rapport moral que vaut Venise? Chateaubriand l'a dépeinte en termes peu flatteurs, en termes que nous n'oserions reproduire. L'opinion du vulgaire en Italie le traite pas Venise avec plus de faveur. Et cependant, c'est à cause de Venise que les plus grandes puissances du monde lèvent des armées, c'est à cause de Venise qu'on se prépare à la guerre et qu'on s'apprête à combattre, c'est à cause de Venise enfin, de Venise seule, peut être que tout un continent est aujourd'hui sur un volcan en attendant qu'il soit en feu.

Certes nous n'écrivons pas ces lignes pour faire tort à Venise, quand au contraire nous sommes de ses amis nous nous réjouirions sincèrement de voir Venise réunie à l'Italie, au règne; mais cela ne peut nous empêcher de signaler l'étrange différence qui existe dans les destinées de certains peuples. Aux uns tout, aux autres rien. Tout pour Venise, rien pour l'Irlande.

AGENTS COMMISSIONNAIRES.—MM. Montagne & Carlos, dont les bureaux sont situés rue St-Louis No. 21, sollicitent des consignations de tout genre de produits, et principalement des habitants des campagnes qu'ils exécuteront avec promptitude tous les ordres qui leur seront adressés.

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES SÈCHES.—Aujourd'hui, vendredi, 15 du courant, il sera vendu par le ministère de MM. Hoffman & Marks, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, rue de Chartres, No 30, un immense stock de marchandises sèches étrangères et domestiques, divisé en 550 lots et 30 douzaines de denrées françaises et 250 cartons de rubans français assortis, et à midi, 550 lots de vêtements de saison, élégants et bien assortis. La vente est sans réserve et les conditions seront annoncées au moment de la criée.

ALLASH! ALLASH!—La maison J. B. Maunsell & Co, rue de Chartres No 21, annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'elle a reçu par le navire brêmois *Hermine*, 250 caisses de cette délicieuse liqueur russe qui est si bonne et d'indigestion et dont toutes les [illegible] devraient faire usage. Nous ne connaissons rien d'aussi bon pour remplacer le café.

ANNIVERSAIRE.—Dimanche, 17 du courant, doit avoir lieu, à quatre heures de soir, au Jardin Magnolia, au Bayou, un grand banquet pour célébrer l'anniversaire de la Société Française de Bienfaisance. Nous remercions beaucoup MM. les membres du Bureau d'administration pour les cartes d'invitation qu'il a bien voulu nous adresser et nous les prions de croire que nous sommes fort sensibles à cette aimable attention.

PROCLAMATION.

Le Président des Etats-Unis a lancé la proclamation suivante:

«Comme il est venu à ma connaissance que certaines personnes mal disposées, sur le territoire soumis à l'autorité des Etats-Unis, ont commencé, préparé, mis sur pied, et ont été et sont employées à préparer et activer une expédition militaire, qui doit être conduite du territoire soumis à l'autorité des Etats-Unis contre les colonies, les districts et le peuple de l'Amérique britannique du Nord dans les possessions du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, avec lesquelles colonies et lesquels districts, peuple et royaume, les Etats-Unis sont en paix;

«Et comme les actes susdits constituent un grave délit, défendu par les lois des Etats-Unis, ainsi bien que par le droit des gens:

«Maintenant donc, pour empêcher l'exécution de cette entreprise illicite et hostile, et de cette expédition, organisée sur le territoire soumis à l'autorité des Etats-Unis, pour maintenir la paix publique et l'honneur national, et pour faire respecter et obéir les lois des Etats-Unis, moi, Andrew Johnson, Président des Etats-Unis, j'avertis et je préviens tous les bons citoyens de cette République, de quelque manière que ce soit, contre toute participation à ces actes illicites, et de le à empêcher, à aider, encourager et favoriser ces actes. J'exhorte et j'exhorte tous les juges, magistrats, maréchaux et officiers au service des Etats-Unis à employer leur autorité et leur pouvoir légal à empêcher l'exécution de ces actes illicites, à arrêter et à traduire en justice toutes les personnes qui tenteraient de s'en rendre coupables, et de se conformer à l'acte du Congrès qui s'applique aux infractions de ce genre. J'autorise, en outre, le major-général George G. Meade, commandant du district militaire de l'Atlantique, à employer les forces de terre et de mer et la milice des Etats-Unis, à arrêter et à prévenir l'expédition et l'entreprise susdites.

«En témoignage de quoi, etc.

«ANDREW JOHNSON.

«Washington, 6 juin 1866.»

Rapports Internationaux.
Républicains à Républicains.

Voici la lettre que Mazzini, au nom du Comité Républicain de Londres, a adressée aux républicains d'Amérique et la réponse qu'une réunion de ces derniers y a été faite au Comité de New York:

A nos amis des Etats-Unis.

S'il est vrai que les devoirs sont en proportion de la puissance, de ceux qui doivent être imposés aux Etats-Unis. Le pouvoir de votre république, non-seulement sur le grand continent américain, mais en Europe, depuis la guerre et l'abolition de l'esclavage, est incontestable. Maintenant vous pouvez, et par conséquent, vous devez être pour la liberté, pour le pays et de l'humanité, une puissance directrice et initiatrice. Pour remplir ce devoir, vous n'avez qu'à manifester, sur votre propre territoire et au dehors, le principe de votre vie.

Le principe de votre vie, c'est le principe républicain, le principe auquel tend par progressive, et qui, reconnu ou latent, détermine toutes les luttes européennes.

En Europe et au-delà de l'Europe, il y a un combat gigantesque entre les Etats despotiques par les rois de la manière la plus arbitraire, et les nationalités qu'indiquent les vœux et les besoins des populations: entre les vieilles monarchiques et la foi républicaine. Pouvez-vous montrer et prendre part à la bataille. C'est la bataille de Dieu.

Il y a pour toute nation une double vie, la vie intérieure et la vie extérieure, manifestations du même principe dans deux sphères différentes. Durant la première période de son existence, une nation ne doit penser qu'à se constituer. Pour vous cette période est maintenant achevée. La vitalité et la force de votre nation ont été mises durement à l'épreuve et ce qui ne peut laisser aucun doute. L'admiration et les sympathies de l'Europe [illegible] vous invitons aujourd'hui à exprimer les vrais sentiments devant les rois et les peuples et à faire un effort pour entraîner l'humanité sur la voie du progrès. Les puissances monarchiques se combinent pour parvenir à l'accomplissement de leurs projets. Il est grand temps que les républicains renoncent à un système d'isolement qui accuse un indigne sentiment d'infériorité, concluent entre eux une alliance universelle. N'avons-nous pas une croyance? Une croyance ne tend-elle pas essentiellement à se propager? L'alliance dont nous parlons n'est pas seulement un devoir, une tâche que vous remplir; elle est une nécessité, une arme défensive pour les Etats-Unis.

Nous n'avons qu'à vous montrer le Mexique. L'entreprise audacieuse de Louis Napoléon dans ce pays n'est que la première manifestation d'une politique agressive, qui ne sera point abandonnée. Cette politique a enrôlé l'Europe, elle cherche à enrôler l'Angleterre, et vous le savez. Vous êtes trop puissants pour ne pas être considérés comme dangereux, et vous devez y compter, le despotisme européen n'abandonnera l'emploi d'aucun moyen pour vous amener à vous faire du mal, vous démembrer, s'il est possible. Permettrez-vous un déposition de votre cause au temps? Nous avons dit que, jadis alors, et réduits à vos seules ressources, vous serez [illegible]; mais une vérité n'en qu'un sacrifiant beaucoup de sang américain, qu'il faut épargner et beaucoup d'âmes américaines qu'il faut employer à un meilleur usage. Par une alliance fraternelle, contractée dès à présent avec le parti républicain d'Europe, vous écarteriez le danger, vous frapperiez le mal dans sa racine, vous accompliriez une mission sacrée à l'égard de l'Europe, votre histoire, au triomphe du droit, de la vérité, de la justice, vous prépareriez pour votre pays une nouvelle ère de grandeur morale, politique et commerciale. La carte d'Europe doit être entièrement refaite. D'anciens Etats disparaîtront, des nations nouvelles doivent à la vie et témoigneront tout au commencement au peuple qui leur aura tendu une main secourable dans leur temps d'épreuve.

Si vous approuvez ces idées, nous vous enverrons nos suggestions, nos espérances et nos vœux.

Pour le comité républicain d'Europe,
JOSEPH MAZZINI.

A cet appel, un comité spécial de New York a fait la réponse suivante, au nom des républicains d'Amérique:

Aux amis des principes républicains en Europe.

La fidélité aux principes pour lesquels [illegible] un peuple n'a jamais été invoqué par les Etats anciens que le grand conflit dont les institutions américaines sont sorties victorieuses par l'émancipation d'une race n'a déterminé rien le dévouement de la nation aux intérêts de l'humanité.

Nous comprenons la responsabilité attachée à l'agrandissement de notre puissance et de notre importance, également croissante de notre exemple. Nos principes nous ont guidés dans les luttes sans avoir soutenu [illegible]. La cause de la liberté dans le monde entier [illegible] dont ont obtenu ici est une nouvelle garantie de succès qui leur est assurée [illegible].

Toujours attentifs aux destinées de l'Europe, nous suivons dans nos réunions l'attitude menaçante du moment pour contempler la décomposition des peuples avec un pressentiment d'intérêt, pour voir leurs efforts avec une plus intense sympathie.

Les expéditions diplomatiques, qui ne pouvaient réellement à dominer de grandes vérités, servent souvent à les surcharger; c'est le même vice qu'ont les dépositions européennes qui sont à dicter des lettres qui soutiennent [illegible] le Mexique, ce n'est certainement pas une raison pour que nous l'attendions avec moins d'amitié. Mais le respect pour les règles salutaires de conduite nationale que l'anarchie de l'Europe nous avait enseignées, a été fort affaibli par l'exemple de l'Europe elle-même. Lorsque, pour accroître leurs privilèges aux dépens de l'équité, les promulgateurs de la loi de non-intervention sont les premiers à la violer, sous prétexte de justice, ne s'opposent à ce que les amis de la liberté attaquent les violateurs de la loi. La puissance qui empiète sur les droits d'une autre renonce au bénéfice de la neutralité nationale, et sa politique intérieure ne devient pas seulement un objet de censure; elle peut être corrigée par une action directe. La République américaine ne permettra jamais l'introduction exotique d'une dynastie sur un territoire limitrophe. Nous n'ignorons pas quels avantages la cause républicaine en Europe a tirés des leçons de la guerre américaine. A aucune époque de notre histoire, nous n'avons mis en doute l'efficacité de l'Union pour maintenir les droits populaires. Mais, ce qui a toujours paru contestable, c'est qu'un gouvernement fondé sur le système fédéral et subordonné à l'alliance des différentes parties dont se compose le tout, pût contracter une union quelconque. Maintenant, nos illustres hommes d'Etat donnent leur sanction à cette doctrine nationale que le maintien de l'union exige un gouvernement commun. Cette importante vérité ne peut manquer d'attirer votre attention par son influence, elle écartera de la route du progrès, où marche l'Europe, les difficultés inhérentes à la division; elle fera comprendre la nécessité de l'unité.

Nous croyons que la gloire de notre succès a singulièrement contribué à répandre les connaissances qui éclairent l'opinion publique. Vos théories ont été instantanément démontrées par notre expérience, et maintenant elles brillent dans des myriades d'intelligences, remplies d'espérances et de joie. Il en résultera pour vous un allègement considérable dans le travail qui a pour objet de répandre les idées républicaines et de vaincre les difficultés de l'organisation.

Ici, dans cette imprenable forteresse de la liberté, élevée par des millions d'hommes, consacrée par leurs souffrances et par leur sang, les survivants se constituent les gardiens des principes républicains. Ils sympathisent avec toutes les nations qui gémissent sous un régime arbitraire, avec tous les peuples qui ont le sentiment divin des droits de l'humanité; ils se disposent à les aider. Ce sont là leurs devoirs comme hommes; comme citoyens, ils reconnaissent d'autres obligations.

La communauté des nations est soumise à la loi internationale, et le gouvernement est soumis aux restrictions imposées par cette loi. La diplomatie a entassé des montagnes de déclarations sur les devoirs exacts de la neutralité nationale, et toute puissance est regardée comme en péril si elle néglige ces enseignements de la diplomatie. Mais les Américains reçoivent les leçons d'une plus haute autorité. Washington leur a recommandé, dans ses paroles d'adieu, "d'avoir aussi peu de liaisons politiques que possible" avec les nations étrangères, et Jefferson a nommé parmi les conditions essentielles de notre gouvernement, "la paix, le commerce, une amitié honorable avec toutes les nations, mais des alliances embarrassantes avec aucune." Ces paroles tracent une règle inviolable, qui nous interdit tout acte en raison duquel notre gouvernement pourrait être accusé d'une infraction à la neutralité nationale.

C'est pourquoi, en notre simple qualité d'individus qui comprennent la dignité de leur gouvernement et ont à cœur de conserver son honneur intact, nous répondons à l'appel de nos frères d'Europe.

Nous avons organisé une association pour l'objet que nous venons d'exposer. Bientôt des sociétés affiliées se multiplieront, et nous espérons qu'avant longtemps vous entendrez la voix de l'Amérique et les encouragements de la liberté américaine.

E. A. Stansbury,
John Cochrane,
F. B. Conkling,
Rush C. Hawkins,
Sinclair Tousey,
Comité spécial.

Les personnes dont les noms suivent ont signé la réponse que nous venons de transcrire, pour témoigner leur adhésion aux idées qui y sont exprimées. Parmi ces noms, on remarquera ceux de dix sénateurs fédéraux et de trente représentants au Congrès.

Wm. C. Bryant,	W. E. Dodge,
Horace Greeley,	J. H. Grinnell,
N. P. Banks,	Thaddeus Stevens,
Henry Wilson,	John A. Kasson,
James R. Doolittle,	Henry T. Blow,
B. F. Wade,	Schuyler Colfax,
E. B. Washburne,	Godlove S. Orth,
Burt Van Horn,	Jno A. Bingham,
Roswell Hart,	Wm Kelley,
James M. Ashley,	Gilman Marston,
Thomas D. Eliot,	M. Harding,
James P. Wilson,	Saml L. Warner,
Wm Lawrence,	S. M. Cullom,
A. A. Rogers,	A. J. Kuykendall,
R. P. Spalding,	Alex. Ramsey,
Halbert E. Paine,	J. M. Howard,
Roscoe Conkling,	James W. Nye,
Oakes Ames,	George L. Stearns,
F. A. Pike,	Sydney H. Gay,
J. M. Broomall,	Gerry Smith,
E. C. Ingersoll,	Thurlow Weed,
T. W. Ferry,	James L. Camp,
Wm Windom,	Francis W. Bird,
Henry J. Raymond,	Charles Wilson,
J. Bidwell,	Charles W. Slack,
B. C. Cook,	J. McKaye,
	Levi Underwood.

CHRONIQUE LOCALE.
CONSEIL MUNICIPAL.

BUREAU DES ASSISTANTS ALDERMEN.—Ce bureau s'est réuni hier soir pour finir des affaires commencées.

Est adoptée une résolution pour lever l'hypothèque dont la propriété de M. Davidson, à l'angle des rues Poydras et Magazine, était grevée.

Aussi une résolution pour accepter les garanties offertes par les contracteurs des pompes funèbres pour les morts indigents et pour les soins à donner aux malades pauvres.

Le contrôleur a été autorisé à ordonnancer le paiement d'une somme de $659 75 en faveur de M. Woolley et d'une somme de $18 50 pour l'agent de police Downing.

Le maire est autorisé à employer douze agents de police spéciaux pour la surveillance des bords de la Levée.

L'ordonnance pour limiter la rapidité de la marche des chars de ville, entre les deux marchés, est adoptée.

Une pétition de Dennis Cronan qui se plaint de ce qu'un contrat fait avec lui pour construire certains ponts, rue Tchoupitoulas, était annulé, comme à vendre dans le journal officiel, et qui demande qu'on reconnaisse ses droits, est lue.

M. Moore dénonce la proposition comme une escroquerie, car quoi, M. Cronan qui était dans le comité, s'écrie avec un juron qui c'est là un... mensonge et s'en va furieux.

Il avait été proposé de renvoyer la pétition au comité des rues, mais alors motion est faite de la déposer sur le bureau, et la motion est accueillie. Le Bureau s'ajourne.

BAL A CARROLLTON.—Un grand bal de nuit doit être donné, la veille de la St Jean, dans le jardin de Carrollton, en face de la gare du chemin de fer, samedi soir, 23 juin. Si le temps est mauvais, la fête sera remise au samedi suivant.

VOL AUDACIEUX.—Des voleurs sont entrés, au moyen de fausses clés, dans l'hôtel James, qui est occupé par le juge Kilfog et les généraux Granger et Herron, à l'angle des rues St Charles et Delord, et s'y sont livrés au pillage. Le général Herron a perdu $160 et le général Granger une montre et $200.

Les voleurs n'ont pas encore été découverts.

Vol de la Banque de Poitiers.

L'enquête d'extradition a continué hier, dit le *Courrier des Etats-Unis*, mais la séance n'a été que de courte durée par suite d'engagements antérieurs pris par l'un des défenseurs, ce qui l'a forcé de demander la remise de l'affaire à demain.

Toutefois, on a procédé à l'interrogatoire et au contre-interrogatoire de M. Michel Ry, qui a déposé comme suit:

Je suis ancien avocat, âgé de 55 ans, demeurant à New York; j'ai été avocat pendant 22 ans et connais la procédure française autant qu'une pratique de 22 ans peut me l'avoir apprise. J'ai quitté la France en 1863.

On montre au témoin une déposition écrite, et M. Fred. Goudert lui demande si cette pièce est légalisée conformément aux lois françaises. Sa réponse est affirmative, et il déclare de la manière la plus formelle que des pièces légalisées de la sorte seraient indubitablement admises devant les tribunaux de France, où, toutefois on ne requiert pas de légalisation pour les dépositions, la signature du juge d'instruction accompagnée de son cachet y étant admise comme authentique.

M. Chateau a interrogé à son tour le témoin, qui lui a répondu: C'est à St-Brieux, département des Côtes du Nord, que j'ai pratiqué pendant 22 ans. Je n'ai jamais pratiqué ici. St-Brieux est le chef-lieu du département et a une population de 18,000 âmes. Cette ville est située à 451 kilomètres de Paris. En France l'instruction se fait oralement, et la déposition du témoin est écrite par le greffier sous la dictée du juge d'instruction. Les témoins sont entendus une seconde fois devant le tribunal ou la cour d'assises, et c'est après l'instruction que la justice décide de quelle cour l'accusé est justiciable.

Les dépositions écrites servent simplement de notes au tribunal, où la déposition orale est la seule admise. Ces notes restent avec le juge d'instruction tant que l'instruction continue, et sont ensuite transmises au greffe de la cour, où elles restent déposées.

Lorsqu'une déposition est faite devant le juge d'instruction, on la lit ensuite au témoin, qui la signe avec le juge et le greffier.

Une déposition écrite peut être admise devant la cour d'assises en cas d'absence d'un témoin, et cela en vertu du pouvoir discrétionnaire du président. Dans ce cas, on lit l'original de la déposition portant la signature du témoin.

Il y a en France le code pénal et le code d'instruction criminelle; le premier sert à l'application de la peine et le second indique la procédure à suivre.

Le papier qui m'a été soumis n'est pas un original.

La séance est ajournée à demain, vendredi, 11 heures du matin.

LES FRANÇAIS DE MONTRÉAL.

Nous empruntons la pièce suivante à la *Minerve* de Montréal:

Nous sommes fiers de pouvoir publier l'adresse suivante, qui a été présentée, hier, à Son Honneur le maire, par M. le vice-consul T. Doucet. Elle témoigne en faveur du caractère chevaleresque de la belle nation française, et elle sera pour le Canada un nouveau sujet de s'enorgueillir de la résidence en ce pays d'un grand nombre de Français honorables et honnêtes.

Montréal, le 5 juin 1866.

A son Honneur le maire de Montréal.

Monsieur,—Les provinces britanniques de l'Amérique du Nord sont, en ce moment, l'objet d'une agression injustifiable, condamnée par la morale et par le droit des nations.

Nous, citoyens français, presque tous anciens militaires, qui avons reçu dans le Bas-Canada l'hospitalité la plus franche et la plus généreuse, nous venons ainsi que vos compatriotes vous offrir nos services. Notre intention est de former une compagnie de gardes civiques, et de partager, dans la défense de la ville de Montréal, les dangers d'une population qui nous a reçus à son foyer. Notre ignorance de la langue anglaise et nos habitudes militaires exigent seulement que nos officiers soient choisis parmi nous et que nous soyons armés de notre arme favorite, la carabine avec le sabre-baïonnette.

Si vous croyez devoir accepter nos services, nous sommes à votre disposition.

Nous sommes avec un profond respect.

(Suivent les signatures.)

PAR LE TELEGRAPHE
DEPECHES TRANSMISES A *L'ABEILLE*

Adresse de Santa-Anna.
IL SE PRONONCE CONTRE L'EMPIRE.

Le gouverneur de la Pennsylvanie.

Sa circulaire.

Convocation des législatures.
LES VOTES CONSERVATEURS.

ROUSSEAU ET GRINNELL.

Une volée de coups de canne.

LA CHAMBRE.

Discours de M. Harris.

Il soutient le droit de la sécession.

Il repousse la mort de Mme Surratt.

Grande impression à la Chambre.

MARCHÉ DU NORD:

HAUSSE SUR LE COTON.

Hausse sur l'or.

New York, 14 juin—Coton ferme—Ventes 1300 balles de 39 à 43. Or 147 1/2.

Le général Murphy et d'autres Féniens n'ont pu obtenir d'être mis sous caution à Malone et attendent leur procès qui aura lieu à Canandaigua le 19.

Le consul général des Etats-Unis a demandé la mise en liberté d'un correspondant de la Tribune arrêté par les Canadiens, il y a quelques jours, pour des raisons non données.

Il y a eu hier une autre victime du choléra dans la 5me rue.

Santa Anna a lancé d'Elizabethtown N. J. à ses compatriotes une adresse où il définit sa position par rapport à l'état actuel de la politique mexicaine et aux bruits qui ont couru de son infidélité envers Maximilien.

Il dit qu'il ne s'est compromis en aucune manière avec l'empire. Il appartient entièrement à la république mexicaine et il espère que tous les mexicains s'uniront pour chasser l'usurpateur de leur sol, et il offre ses services à la cause.

Il déclare qu'une monarchie au Mexique est une impossibilité et que le rétablissement de la république est tout ce qu'il ambitionne. C'est le seul mobile qui l'ait fait sortir de sa retraite, et cela accompli, il rentrera dans la vie privée.

En conclusion, il dit qu'il ne salira pas sa vie par des traits de duplicité, mais il cherche pour orner sa tombe, un nouveau laurier dont l'ombre la couvrira en temps de paix.

Philadelphie, 14.—Prévoyant l'adoption de l'amendement constitutionnel passé par le sénat des Etats-Unis, et auquel la chambre a donné son concours, le gouverneur Curtin a adressé une circulaire aux gouverneurs des Etats du Nord, suggérant la nécessité de l'union dans l'action, et la convocation des diverses législatures pour la ratification immédiate de l'amendement et avant l'ajournement du congrès.

Washington, 14.—SÉNAT.—M. Morgan présente, au nom de la chambre de commerce de New-York, un mémoire en faveur de la loi sur les faillites. Il se prononce lui-même favorablement sur cette loi, et dit qu'il espère qu'elle sera rapportée dans un bref délai par le comité judiciaire.

La chambre a passé le bill pour établir des officiers-essayeurs dans l'Orégon et l'Idaho.

Le débat a continué sur le bill pour restaurer les Etats du Sud dans leurs droits politiques. Parmi les orateurs était M. Harris, du Maryland, qui a réaffirmé le droit des Etats du Sud à se retirer de l'Union.

Washington, 14 juin—Samuel Hanson, ci-devant employé dans le département de la poste, s'est suicidé parce qu'il se trouvait sans emploi et dans la détresse.

Le *Star* affirme que les votes des unionistes les plus conservateurs ont été obtenus pour l'amendement constitutionnel au moyen d'un engagement pris par leurs collègues radicaux de ne pas user du bill pendant la session actuelle.

Une grande excitation a été causée aujourd'hui devant le Capitole par M. Rousseau qui est allé à M. Grinnell et lui a dit qu'il avait entendu prétendre que M. Grinnell l'avait offensé dans la discussion. M. Grinnell a répondu: "Je n'ai pas d'excuse à faire," sur quoi M. Rousseau lui a donné plusieurs coups de canne que son adversaire reçut sans résistance. Quand la correction fut finie, M. Grinnell dit simplement: *c'est bien*, et ils se sont séparés.

(Pour les marchés de Louisville, de Cincinnati et de St Louis, voyez la partie anglaise de l'*Abeille*.)

St-Louis, 14 juin—Le vapeur *Magnolia* a brûlé ce matin sur la levée d'en haut. Valeur estimée à environ $160,000. Assurances $60,000.

Washington, 14—Chambre—M. Harris a dit qu'il occupait aujourd'hui la même position qu'avant la guerre; la même qu'il occupait dans le dernier congrès lorsqu'il reçut la couronne de la censure, la même que lorsqu'il était en prison et devant cet infernal instrument de tyrannie, la cour martiale; et ce qu'il était en principe, il le serait en pratique. Il croyait maintenant comme avant, au droit de sécession; que les Etats avaient eu le droit de sortir de l'Union et que par conséquent devant cette Union ils étaient devenus des Etats étrangers.

Il resterait fidèle à ces doctrines et il était par conséquent opposé au plan de reconstruction du Président qui ne faisait que suivre le plan de M. Lincoln, qui était fidèle aux républicains et l'avait toujours été depuis qu'il avait abandonné la démocratie.

Mais il croyait dans la déclaration du Président: Pas de taxation sans représentation. Dans ces vues, les Etats du Sud n'avaient aucun droit à la représentation dans ce Congrès et étaient sans aucun droit de fournir au pays un Président ou un vice-Président. Il voulait que le Tennessee fût admis dans l'Union, ce qui peut être fait par acte du Congrès. Mais aucun bill dans ce but ne pouvait recevoir son vote aussi longtemps que le serment d'épreuve tiendrait les registres d'Etat.

Sous le serment d'épreuve le Sud ne pouvait avoir aucune représentation au Congrès.

Faisant incidemment allusion à l'assassinat de M. Lincoln, M. Harris a dit: Mme Surratt avait demandé quatre jours pour préparer son âme à Dieu. "Pas une heure," avait répondu une voix de tonnerre venant du département de la guerre.

"En avant avec le gibet, le cercueil et la tombe; les anges du ciel ne se réjouiront pas avec le repentir du coupable." Les anges de miséricorde ont cherché des consolations auprès d'une autorité plus haute, et probablement auprès d'un cœur plus miséricordieux; mais Preston King était janissaire et alors ils furent exclus. Où est Preston King? L'écho répond où. Mme Surratt fut exécutée le jour dit. Nonobstant les supplications naturelles de sa fille, ses restes sont encore sous la garde du département de la guerre.

M. Harris a montré alors combien le Sud avait agi différemment dans l'affaire de John Brown, dont le corps fut donné à ses amis. Il a conclu en disant que le droit de sécession était venu au monde avec la constitution.

M. Leblond, au nom de la démocratie, a dit qu'il ne partageait pas ces vues. Il ne croyait pas que les Etats du Sud fussent jamais sortis de l'Union ou qu'ils aient pu en sortir. En cela il diffère de M. Harris et de M. Stevens.

M. Dawes a nié pour Stevens, qui n'était pas présent, qu'il eût l'opinion que sous la constitution les Etats eussent le droit de sortir de l'Union, mais il croyait qu'ils avaient combattu en dehors de l'Union, qu'ils avaient été reconnus comme belligérants et conquis, et ces Etats sont maintenant un territoire conquis.

Le discours de M. Harris a excité un grand intérêt et beaucoup de commentaires. Les membres se pressaient autour de lui pendant qu'il parlait.

Washington, 14—On dit que notre ministre en Autriche, d'après les instructions de ce gouvernement, a informé l'Empereur que l'envoi de troupes autrichiennes au Mexique serait regardé comme un acte hostile et comme une violation de la doctrine Monroe au maintien de laquelle nous sommes engagés. Nous apprenons que le gouvernement autrichien a officiellement donné l'assurance qu'aucunes troupes autrichiennes ne seraient envoyées à l'empereur Maximilien.

☞ La MIXTURE ANTI-CHOLÉRIQUE DU DR. KER est le plus sûr préservatif de la diarrhée et du choléra. Voir l'annonce de M. Monteuse, pharmacien, 35 rue de Chartres

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 14 juin.

Nous avons encore à constater une absence d'animation sur le marché et presque un calme plat dans le coton.

Dans l'or, au contraire, le mouvement est considérable, par suite des nouvelles favorables de New York; il a ouvert à 149 1/4, est monté à 145 1/2 et a fermé à 145, contre 142 3/4 hier soir.—Au premier board, il s'est vendu $2000 en pièces de dix piastres, et $5000 à 142 1/2, $5000, $4000, $5000 et $13,000 à 149 3/4; $9000, trois lots de $5000 et 10,000 à 143. Au second board, $1784 (différentes pièces) à 144; $2000 à 144 1/4, $3000, (en petites pièces) $800, $4000 et $5000 à 144 1/2. Il s'est vendu, sur le marché, $10,000 à 149 3/4; $10,000 à 143; $10,000 à 143 1/4; 20,000 en deux lots égaux, à 143 1/2; deux lots de $10000 à 144; $5000, $10,000 et $32,000 à 144 1/4; $9000 et $30,000, en deux lots égaux à 144 3/4; $3,500 $4600, cinq lots de $10,000 et $19,000 à 145; $5000, $5000 et 10,000 à 145 1/4; $5000 à 145 1/4; 25 doublons espagnols se sont vendus, au premier board, à 141 1/4 sur la base de $15 85. Les ventes d'argent comprennent environ $1200, en demi piastres américaines, au premier board, à 138 et $5000, sur le marché, à 130 à 132 1/4; également, 1500 piastres mexicaines à 146 et 3000 à 146 1/2.

Il ne s'est rien fait d'important dans le change. Il n'a presque pas été offert de change commercial. On eût pu, de bonne heure, acheter du sterling de banques à 153 à 156, mais les banques ont ensuite exigé 160 à 162. Unetraite de 300 livres a passé à 176, et une petite vente particulière à 153. Les cotes sont nominales.—On n'a rien annoncé dans les francs.

Dans le change américain les acheteurs ont obtenu un nouvel avantage. Les banques ont tiré sur New-York à 3/8 à 1/2 de prime et une d'elles à 1/4. La demande n'a été que modérée sur les comptoirs.—Au dehors il s'est vendu $50,000, à vue, sur New-York, à 1/8 de prime et $15,000, à un jour de vue, sur Warren, R. I., au même taux.

Il y a peu de ventes d'actions. Au premier Board, 200 actions de la banque des Citoyens se sont vendues à $122 50 et 40 (5, 5 et 30) de la Compagnie des chemins de fer de la ville à $100. Sur le marché, il s'est vendu 25 actions de la banque des Marchands à $29 50 et 12 de la Compagnie des chemins de fer de la ville à $100 50. Les bons de la ville sont recherchés à 94 à 95 les consolidés et 83 à 84 les émissions en faveur des chemins de fer suivant les coupons.

Aucune transaction importante n'a eu lieu dans les billets de banques. Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 60 à 62 1/2 et 65 cents à la piastre, et ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane à 82 1/2 à 85 et 86. Les mêmes élevés de ces prix sont ceux que donnent les courtiers des petites sommes qui leur sont apportées. Or: vendu, au board des courtiers, $5000 en billets du Trésor de l'Etat à 98 1/2 cents à la piastre. Les courtiers en donnent 98.

BULLETIN COMMERCIAL
BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi soir, 14 juin 1866.

COTON—Le marché a été presque stagnant aujourd'hui. les ventes s'étant bornées à 300 balles, prises par quatre courtiers, à des prix indiquant des taux plus faciles sans changements notables. En conséquence, nous continuerons à coter l'ordinaire à 28 à 30 cts, le good ordinary 28 à 35, le low middling 37 à 39 et le middling 41 cents.

ETAT DU COTON.

Stock en main le 1er sept. 1865, ...balles	63339
Reçu aujourd'hui	311
Reçu précédemment	715997
Total	779646
Expédié aujourd'hui	[illegible]
Expédié précédemment	654695
Stock en main et à bord de navires non expédiés	121792

SUCRE ET MÉLASSE—15 boucauts de sucre, seulement, sont arrivés de la côte depuis hier. Les approvisionnements de sucre et de mélasse de la Louisiane sont faibles, mais les mêmes articles de provenance cubaine abondent et excèdent la sphère des besoins du commerce. Il ne se fait presque pas de demandes d'aucun de ces articles, excepté de mélasse aux plus hauts prix élevés. Les ventes d'aujourd'hui sont bornées à 15 boucauts de sucre centrifuge de la Louisiane à 14 cts et 27 boucauts de jaune clarifié à 16 cts la livre.

Il se fait de petites affaires en détail à 12 à 13 cts la livre de sucre de la Louisiane commun à bons, 14 1/2 à 14 3/4 pour le fully fair 15 à 15 1/4 pour le prime, 15 3/4 pour le jaune clarifié et 16 à 16 1/4 pour le blanc.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Le marché a éprouvé aucun changement depuis hier. Le grain et le fourrage abondent, mais les différents articles ne sont pas en demande, la farine est rare et recherchée et les stocks de provisions sont faibles et ces produits commandent des prix pleins.

FARINE—Approvisionnements faibles et bonne demande. Ventes, aujourd'hui, good extra, à des conditions privées, superfine aux marques à $9 75, superfine $10, superfine de choix $13 75 et $14 le baril.

AVOINE—Le marché est calme. Ventes aujourd'hui à 50, 51 et 52 cts.

SON—Le marché est calme. Les ventes d'aujourd'hui ont eu lieu à $1 15 le cent livres.

FOIN—Le stock du foin est en majeure partie en magasin et est tenu avec plus de fermeté. Pas de demandes de lots ronds, mais les détaillants demandent des prix pleins pour les petits lots. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 73 balles de St-Louis à $24, 100 balles de prime de l'Ouest à $26 50, et 100 à $28 la tonne.

CHANDELLES DE STAR—Il s'est vendu, durant les quelques jours qui viennent de s'écouler, 100 caisses de chandelles de Star, de Shaefer, de grandeurs assorties. Le stock de l'article est faible, la demande bonne et le marché ferme. Nous cotons les chandelles de 12 onces à 20 cts, celles de 13 à 21 cts, et plein poids 25 c la livre.

SAINDOUX—Rare et en demande. Les lots ronds de prime en tierçons sont cotés à 24 1/2 cts, et en barillets 25 cts la livre.

VIANDE VERTE—Il n'y en a guère que peu en main et l'article est tenu par les commerçants qui le détaillent à 15 cts la livre d'épaules et 17 cts les cotés.

SEL—L'article, à prendre par chargement, est coté à $1 35 à $1 60 le sac. Les commerçants le détaillent à $2 40.

WHISKY—Le marché est bien approvisionné de cet article, mais il est calme. Il ne se fait dans le whisky que des affaires en détail à $2 20 à 2 30 pour le rectifié de l'Ouest.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre du Nord et le bon beurre de l'Ouest sont assez abondants et les prix sont en plein leur fort. Le premier article se vend 45 à 48 et le dernier 30 à 35 cents. Le fromage est calme à 15 à 20 cts pour celui de l'Ouest et 18 à 20 cts pour le fromage du Nord.

DIVERS—Les pommes de terre nouvelles se vendent $4 à $4 25, les oignons nouveaux $2 00 à 2 50 le baril; les œufs $16 à $18; les poules $8, les oies $12 et les dindes $21.

LAINE—Le stock de laine est faible et le marché est stable et ferme à 15 cts la livre de laine brute, 23 à cts la non lavée et 25 à 30 cts la lavée.

Décédée hier, à 5 h. 1/2 de l'après-midi, à l'âge de 66 ans, dame ESTELLE MEYNADIER, veuve de Martin Haslé, née à St Domingue. Les amis et connaissances de Mlle Amélie Meynadier, sa sœur, et des familles C. Baquié, G. Laroque Turgeau, E. Bouny, P. Faure et L. Aleix sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 5 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue de l'Union, No 106, entre Bons Enfants et Morales.

Décédé, dimanche, 10 juin 1866, sur son habitation, Paroisse Plaquemines, Madame Vve. ANDRÉ DURNFORD, à l'âge de 57 ans.

Décédé, jeudi, à 4 heures et demie de l'après-midi, à l'âge de 24 ans, CATHERINE WAGNER, épouse de Charles Lecoume, née en Allemagne. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu, aujourd'hui, vendredi, à cinq heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, au No 93 de la rue Perdido.

VALEUR THÉRAPEUTIQUE DU SIROP DE QUINQUINA FERRUGINEUX DE GRIMAULT & Cie, *Pharmaciens à Paris.*

En réalisant un problème déclaré impossible par tous les savants, l'association du fer et du quinquina, dans le nom de *Sirop de quinquina ferrugineux*, pour toutes les maladies qui ont pour cause l'appauvrissement du sang, MM. Grimault & Cie, pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon, à Paris, ont fait une des plus belles découvertes thérapeutiques, et aussi les chimistes les plus compétents s'accordent aujourd'hui à reconnaître le mérite et la valeur médicale de la préparation de MM. Grimault & Cie.

Voici un document important émanant de l'Allemagne, pays renommé pour posséder les premiers chimistes du monde; il est du professeur Kletzinski, expert des tribunaux, qui reconnaît en ces termes la valeur du Sirop quinquina ferrugineux. (Gazette Médicale de Vienne du 11 octobre 1865).

"M. Grimault a réussi d'une manière d'autant plus heureuse dans la réunion des qualités relatives des différentes parties de ses médicaments, complètement pure et excellente, que le fer ainsi dégagé, entre son agrément au goût, amène une absorption beaucoup plus rapide que ne le font tous les médicaments ferrugineux des pharmacopées. Le Sirop ferrugineux de Grimault est, par là, une des préparations pharmaceutiques les mieux réussies, les médicaments ferrugineux vraiment automatiques et a résolu de fait, le problème thérapeutique longtemps cherché, d'administrer le fer et le quinquina sous une forme simple et agréable, d'une façon irréprochable et à contester également tout le monde."

Signé: VINCENT KLETZINSKI, Expert des Tribunaux, chimiste de l'Hôpital. J. B. DE WIEDAL, Professeur de chimie.

Voici maintenant en quels termes l'ambassadeur de France à Vienne répond à MM. Grimault & Cie., au sujet de la haute valeur de M. Kletzinski:

Ambassade de France à Vienne, Vienne, le 25 août 1865.

Messieurs, "En réponse à la lettre que vous avez adressée à S. E. l'ambassadeur, j'ai l'honneur de vous informer que le professeur Kletzinski occupe à Vienne une position importante, qu'il est personnellement très considéré et passe pour un des meilleurs chimistes de l'Allemagne."

"Le Conseil Chancelier de l'Ambassade: "Signé: PIERRET."

JACKSON STORE.
Encoignure Chartres et Ste-Anne

NOUS appelons l'attention de nos amis et du public en général sur les articles suivants, reçus par les derniers steamers d'Europe et du Nord, qui seront vendus au plus bas prix du marché: [illegible] ... TURCOTTE & LAROSE.

HOTEL POUR FAMILLES.
BAIE ST.-LOUIS.
Tenu par A. Bouligny.
L'E soussigné informe respectueusement ses amis et le public... A. BOUGINSKY.

Marché aux bestiaux.
Jefferson City, 15 juin.
Arrivé, hier—300 bœufs du Texas et 150 veaux et vaches d'un an.
Vendu—35 bœufs du Texas, 25 vaches et veaux d'un an, 167 moutons et 5 veaux à lait.
A vendre—Bœufs de l'Ouest, 267 bœufs du Texas, 100 vaches et veaux d'un an, 146 moutons et 35 veaux à lait. [Prix courants illegible.]

AVIS.
Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans.
No. 21, RUE DU CAMP.
LES certificats d'action de cette Compagnie sont prêts à être livrés aux actionnaires ou à leurs représentants légaux. Nouvelle-Orléans, 14 juin 1866.

AVIS
LE PUBLIC est prévenu de ne pas négocier un certain billet de $477 75, tiré par J. Adrien Léonard, daté, Paroisse Lafourche, 15 février 1866, payable en mars 1867, à l'ordre de Joseph Aycock et endossé par lui, portant huit pour cent d'intérêt, de la date à partir jusqu'au et payable à la banque d'Amérique, à la Nlle-Orléans, Lne. Le dit billet est la propriété du soussigné qui l'a perdu ou égaré. Le paiement en a été arrêté. ANTOINE BORTO. Thibodaux, 11 juin 1866.

AVIS.
ON demande un excellent PATISSIER auquel on donnera de bons gages... S'adresser à Lopez, au No. 25 de la rue de Chartres, près Conti.

Allash. Allash. Allash.
NOUS avons reçu par le navire brêmois *Hermine*, et avons en magasin 250 CAISSES de cette délicieuse LIQUEUR RUSSE, excellente pour l'indigestion et qu'on trouve maintenant dans les principales tavernes. L'ALLASH est, en outre, un délicieux poussé-café. A vendre par caisse et en lots au gré des acheteurs, par J. B. MAUNSELL & Co, Rue de Chartres, No 21, entre les rues Douane et Canal.

En débarquement des navires "Express" et "Nemesis," arrivés de Bordeaux.
A VENDRE AU GRÉ DES ACHETEURS:
50 caisses Absinthe, Richard & Muller; Kirschwasser; Vermouth, Noilly, Prat & Cie; Vin rouge, bon ordinaire; Vin blanc, vin de Graves; Vin rouge, St-Gervais; Vin blanc, Graves; Vin rouge, Ste-Foy; Champagne; Cèpes à l'huile; Sardines à l'huile; Fruits à l'eau-de-vie; paniers bouteilles; Capsules différentes couleurs; Etiquettes; rames Papier à envelopper. A. E. TOURNÉ, rue St-Louis, No. 5.

Fabrique de l'Eglise St-Louis de la Nouvelle-Orléans. Bureau du Secrétaire.
AVIS est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues au bureau susdit, No. 20, Place St-Antoine, jusqu'au mercredi 20 du courant, pour la construction d'une section d'environ quatre-vingt (80) fours, dans le Nouveau Cimetière St-Louis, rue Esplanade, d'après les plans et spécifications déposés audit bureau. ANT. DUBUC.

MIXTURE ANTI-CHOLÉRIQUE DU Dr. KER.
De tous les médicaments offerts au public, cette mixture est celle qui a été préservatif connu, contre la Diarrhée et le Choléra... E. MONTEUSE, 35 rue Chartres.

PROPRIÉTÉ A VENDRE
Pour cause de départ.
Une belle propriété située rue St-Anne, No 460, entre Miró et Tonti... S'adresser sur les lieux.

Bureau d'Immigration
RUE ROYALE, 31
On trouvera le Dr. F. & A. KAUFMANN (résidence rue Dumaine, 50) de midi à 2 heures, au bureau de l'immigration pour donner des renseignements.

Nous annonçons qu'une société a été formée sous la raison F. G. BARRIERE & Co... F. G. BARRIERE, G. W. BABCOCK. Nouvelle-Orléans, 1er juin 1866.

P. S.—M. Y. LIVEAUDAIS, de l'ancienne maison Gignoux & Jumonville, est chargé du département des ventes... F. G. BARRIERE & CO.

AVIS. LA société existant sous la raison TURCOTTE & LAROSE a été dissoute, le 31 mai, d'un commun accord... C. TURCOTTE, E. LAROSE.

NOUS avons formé, aujourd'hui, une société pour le commerce de marchandises sèches, sous la raison LAROSE & CAGNOLATTI. E. B. LAROSE, P. CAGNOLATTI. Jackson Store, au coin des rues Ste-Anne et Chartres.

Avis. LE PORTEUR d'un billet W. HATCH, de $3,500 du 30 janvier 1866, à l'ordre de LOBIT & CHAMPAGNE, est prié de se présenter chez P. J. PAVY, syndic, 38 rue Royale.

C. JAUBERT & Cie,
20, Rue de Chartres.
AYANT fait de forts achats au moment de la plus grande baisse, offrent à leur clientèle et au public un choix magnifique de marchandises de saison... N.B.—Les marchands de la campagne trouveront les articles les plus convenables et les plus variés, pour leur vente. Les commandes seront promptement remplies.

C. Jaubert & Cie,
WHOLESALE DEALERS IN DRY GOODS, 20, Rue de Chartres.

MELASSE, CHOIX, DE PORTO-RICO, REBOUILLIE, En barils, demi barils et bags. A vendre par J. AVET, aux Magasins Bleus, Rue Bienville et Vieille-Levée.

WORCESTERSHIRE SAUCE, (LEA & PERRIN.) **PICKLES ANGLAIS,** (CROSSE & BLACKWELLS. A vendre par J. AVET, aux Magasins Bleus, Coin Bienville et Vieille-Levée.

Transfert de Bureaux.
LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée. GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

Banque du Crescent City.
Nlle Orléans, 28 mai 1866.
A partir de Lundi, 28 mai, cette Banque rachètera ses billets en monnaie courante. CHAS. FAURIE, Jr., Caissier.

Pour 1866.
LES CÉLÈBRES
JUPES-MALAKOFF
ELLIPTIQUES
à double ressorts
DE J. W. BRADLEY
sont universellement reconnues par les dames, dans tout le pays, comme les plus parfaites et les plus agréables qui aient jamais été inventées. Elles sont sans égales pour l'élégance, la légèreté, la durée, l'agrément et l'économie. ... WESTS, BRADLEY & CAREY, Entrepôt et Bureaux, 97, Chambers Street, et 79 à Read Street, New-York.

Vente de Clôture DE LA COMPAGNIE DE MONTRES, DE LONDRES.
PAR suite de la faillite et de la fermeture subite de la Compagnie de Montres, de Londres, un grand nombre de montres... HART, GIBSON & CO., 205 Broadway, New York, Agents de la Compagnie de Montres de Londres.
Les BELLES MONTRES et CHAINES suivantes Valant $ 350,000, Doivent être vendues à DIX PIASTRES PIECE. [liste illegible]

Société de secours de la brigade Hays.
CEUX des membres de la Brigade Hays qui auraient besoin d'emploi ou de secours, et celles des familles des membres défunts de cette Brigade ayant besoin de secours, sont priés de s'adresser aux membres suivants du comité exécutif de la Brigade Hays... H. T. HAYS, président.

MONTAGNE & CARLOS, Marchands-Commissionnaires, SOLLICITENT les consignations de coton, sucre, mélasse et de tout genre de produits des campagnes... No 21, rue St-Louis.

HOTEL DE LA GRAND'ILE.
Le bateau à vapeur ST-NICOLAS... J. MABOOT JOLY, propriétaire.

Bureau du Commissaire des Vivres, RUE JULIE No. 185. Nlle Orléans, Lne, 14 juin 1866. DES propositions cachetées... A. BECKWITH, Brev. Brig. Gen. et Surint. des vivres.

Chargement du navire Peppino, venant de Gênes.
150 BARRIQUES vin de Cette très-sèche... ANT. LANATA, 9 et 11 rue Jefferson.

FONDERIE DE LEEDS, (ETABLIE EN 1825.) Au coin des rues Delord et Foucher. NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR... LEEDS & CO.

AVIS. Le brick suédois EXPRESS, capitaine Rodén, venant de Bordeaux, est en déchargement... C. CAVAROC & CO., 116, rue Royale.

A VENDRE, UNE collection considérable et bien choisie de LIVRES DE DROIT. S'adresser à J. MAGNE, No 14 Exchange Place, près la rue du Canal.

Dissolution de Société. LA société qui existait en cette ville sous la raison sociale de A. DOUSSAN & JACQUIER... AUGUSTE DOUSSAN.

A LOUER. LA magnifique et vaste salle de bal, connue sous le nom de Bal du Globe...

PETITS POIS VERTS DE BRIANT: 10 caisses de 100 demi boîtes... HENRY VALETON & CO.

EN DÉBARQUEMENT DU MONTEZUMA, arrivé de Bordeaux. 25 barils Vinaigre triple clarifié... HENRY VALETON & CO., 27, 29 et 31 rue Bienville.

EN DÉBARQUEMENT DU NAVIRE "Louis Henry," de Marseille. 100 barriques Vin de Narbonne... HENRY VALETON & CO.

Grand Hôtel de la Havane. A PARIS. Rue de TREVISE, 44, au coin de la rue Bleue. Mlles C. & L. ABRY, propriétaires. F. PERRET (de la Nouvelle-Orléans) GÉRANT.

MME LA BLANCHE, LA clairvoyante la plus extraordinaire du monde, peut être consultée à sa résidence, Rue Bienville, No 162...

Maison Blanche. Vins, Liqueurs et Comestibles. GALLOT & CHAVANNES, propriétaires.

Crescent Hotel, A LA BAIE ST-LOUIS. J. V. TOULMÉ, E. V. SAUCIER, Propriétaires.

LA FOIRE. Bureau de la Société des Agriculteurs et Artisans de la Louisiane. Nlle Orléans, 4 juin 1866. AUX ARCHITECTES, ENTREPRENEURS ET JARDINIERS... C. H. SLOCOMB, Président du Comité des Fair Grounds.

MAISON LOPEZ, Encoignure Canal et Dauphine.

J. T. GOURDAIN, Courtier d'Actions, de Billets, de Change et de Propriétés foncières. Bureau, Passage de la Bourse, No 54.

A LOUER OU A VENDRE. ... Côte de la Lu... A. PUJOLS.

A louer, Les grandes bâtisses connues sous le nom de "Ecuries et fonderie"...

Cuisinière et Blanchisseuse. ON a besoin immédiatement d'une bonne CUISINIÈRE et d'une bonne BLANCHISSEUSE. S'adresser, rue de Chartres, No 198.

AVIS AUX PLANTEURS. NOUS avons constamment en magasin... WALLACE & CO.

Eaux-de-vie. Eaux-de-vie. 20 Futailles HY. SUTTON, GOLDENBURG, LS. O'LANYER, LARRONDE FRERES, FINE CHAMPAGNE, VINEYARD PROPRIETORS CO., ALEX. SEIGNETTE, OTARD, DUPUY & CO. A vendre par OSCAR BERCIER & CO., 42 et 44 Vieille-Levée.

Cigarres et Cigarettes. 100,000 Cigares des meilleures marques, "BREVAS", REGALIAS, ESPAPTEROS, CILINDRADOS, CONCHAS, LONDRES, 15,000 paquets CIGARRETTES "LA HONRADEZ". OSCAR BERCIER & CO.

100 barils Whiskey Bourbon, très vieux, à vendre par OSCAR BERCIER & CO., 42 et 44 Vieille-Levée.

Fer du Tennessee. LE soussigné, agent pour la vente du célèbre fer du Tennessee, de Hillman Bro. & Sons... C. H. SLOCOMB, Rue du Canal, No. 74.

CHANGEMENT DE DOMICILE. MME MAURY, sage-femme, informe sa clientèle... 136, rue Conti, au Premier.

AVIS. LES acheteurs de la Nlle-Orléans... DUREAU & GOOCH.

MALGRÉ LA HAUSSE DE L'OR, Mr. L. Manuel, 50, rue du Maine...

BLADON SPRINGS, Comté Choctaw, Alabama. JAMES CONNOR & CO.

The Arrow Tie. (LE CERCLE ARROW.) ... GIVEN, WATTS & Co. R. T. BARTLETT, agent.

BUREAU DU SURINTENDANT DES ÉCOLES PUBLIQUES. Nlle Orléans, 9 juin 1866. L'EXAMEN annuel des Ecoles Publiques se continuera comme suit... WM. O. ROGERS, Surintendant.

AVIS. Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans... CH. ST. DENVILLE, Caissier.

Bureau du Trésorier de la ville. AVIS AUX CONTRIBUABLES. [illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. BANQUET ANNIVERSAIRE.
MM. LES sociétaires sont prévenus que le Conseil d'Administration a fixé pour la célébration du Banquet qui doit avoir lieu le Dimanche, 17 juin, l'établissement du Jardin Magnolia, au Bayou... Le prix de la souscription est fixé à $2 50. Le Banquet commencera à 4 heures P. M.
MEMBRES DU CONSEIL. ... G. BOUÉ, Secrétaire.

AVIS DE SOCIÉTÉ. LES soussignés ont formé une société, le 1er juin, sous la raison PEPIN & TURCOTTE... A. PEPIN, J. TURCOTTE.

POUR BORDEAUX. Départ fixé pour le SAMEDI 16 courant—Le trois mâts CAMILLE... GOLDENBOW & LESPARRE, 135 rue Gravier.

POUR BORDEAUX. PARTANT VERS LE 15 JUIN. La barque brêmoise de première classe JUPITER, Capitaine Kutehone... W. R. BUDDENDORFF, 175, rue Commune, ou chez ED. STOCKMEYER, 62, rue Union.

POUR BRAZOS SANTIAGO. ... T. SHAILER Jr., No 53, rue Gravier.

POUR VERA CRUZ. ... CONSTANCE... J. M. ORIOL, Rue de la Vieille Levée, No. 127.

POUR LA HAVANE. Le brick Sir Robert Peel... E. TROISGROS, No. 57 rue Douane.

POUR VERA CRUZ ET NAUTLA. La belle goélette anglaise, Brazos... L. JOUBLANC, 37, Passage de la Bourse.

Jefferson Academy. M. LORD désirant quitter la ville sous peu...

AVERTISSEMENT. Putnam's Patent Bottle Stopper Fastener. ... PABLO & CO.

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, de Reims. ... COUTURE FRÈRES, 67 rue Vie.

En débarquement du "Fred. Gustave," de Marseille. 2200 paniers HUILE... VERMOUTH Noilly, VIN Bordeaux, PORTO, MADÈRE, SAUMONS, VERMICELLI et MACARONI, SALAISONS assorties, DATTES. BLANCHIN & GIRAUD, 63, Vieille Levée.

JACOB OTT, Entrepreneur. RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence...

PERKINS & FRIEDLANDER, Importateurs d'articles de Modes, de Bonneterie, Lingerie, Mouchoirs, Soieries, Etoffes pour Robes, Variétés, &c. 80.........RUE DU CANAL..........80

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT. TOUTES les personnes qui doivent à l'Etat de la Louisiane la taxe de 1866... L. E. LEMARIE, Collecteur de taxes du Deuxième District.

DEMANDE D'ACHETEUR. GROCERIES. On demande un acheteur pour le fonds la licence... V. Bartahora, au No 18 de la rue Dumaine.

AVIS. Par acte devant Abel Dreyfous, notaire public, M. HENRY ERNST est chargé... E. FORESTIER.

CHANGEMENT DE DOMICILE. EDOUARD CARRAINE & Co, successeurs de M. ADAMS, chaudronnier...

Bureau de Prêts. A l'instar des bureaux de Paris, Rue St Charles, No 55. J. HART, Directeur.

E. BRULARD, COMMISSIONNAIRE, 38 rue de Chabrol, faubourg Poissonnière PARIS.

MARCHANDISES SÈCHES ET CHAUSSURES. BLANCAND & GUITTET, No 49 RUE VIEILLE-LEVÉE, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE. MARCHANDS EN GROS de Bottes, Souliers et Brodequins des mei[lleures] fabriques.

Dépôt de Médicaments patentés français. PRODUITS CHIMIQUES, &c. CHOCOLAT DE SANTÉ... LOUIS CAFTAL, angle Royale et Bourbon.

Avis aux Propriétaires. CHARLES GAULON ENTREPRENEUR DE VIDANGES.

CHANGEMENT DE BUREAU. [illegible]

HOTEL DE L'AMÉRIQUE DU SUD. No. 36, Rue Houston street, près Broadway. Tenu à l'Européenne par A. Léger.

Produits de l'Ile de Cuba. 1047 caisses sucres, blanc, jaune et brun, pour grocerie... E. TROISGROS, Nos 56 et 57 rue Douane.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire. ... JOHN J. HEATH, Secrétaire.

AGENCE D'IMMIGRATION 54, RUE DE L'UNION, Nlle-Orléans, Louisiane. M. F. REDMONENQ annonce aux planteurs...

E. RICHARD Fabricant de Billards, 160 ....RUE STE-ANNE........ 160.

CORS, OIGNONS, ONGLES INCARNÉS ET GONFLEMENT DES ARTICULATIONS. [illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concerneront—Attendu que, Andrew Brandus James, ayant été ... Mary Theresa Kelly, veuve de Jacob Ott, agissant tel pour elle-même et aussi en sa capacité d'agent et tutrice ... [illegible] ... A. J. VILLERE, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane—... [illegible] ... A. J. VILLERE, Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... E. T. FELLOWES, juge. J. O. CHABON, Député Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes que le 19 mai 1866, jugement a été enregistré ... Mme Jeanne Florence Vernier, épouse de Pierre Lacoste ... G. DUPLANTIER, juge. W. WOELPER, greffier.